

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2022

Présents: Jean-Pierre BERGEAL, Sandrine DEVEAUD, Martine DUMONT, Christian MARCOU, Jean-Marc POUGET, Philippe SIMON, Marina VIDAL DA GAMA,

Excusés: Loïc COUDERT, Antoine PERRIER, Jean-Marc PIESSET

Secrétaire de séance: Marina VIDAL DA GAMA

Début de la séance à 19h30

Délibérations:

- Désignation d'un délégué à la protection des données:

Mme le Maire propose que Mme MARSALEIX Valérie soit désignée déléguée à la protection des données. Elle a été formée. Votée à l'unanimité

- Proratisation des coûts salariaux des ATSEM du RPI, école de St BONNET l'ENFANTIER, année scolaire 2021/2022

La commune de ST BONNET a évalué à 350€ la dépense par écolier. 4 enfants de la commune de ST PARDOUX sont inscrits à l'école de ST BONNET ce qui représente la somme de 1400€ à verser à la commune de ST BONNET. Votée à l'unanimité

- Dissolution de la caisse des écoles

Votée à l'unanimité

Discussion:

Pour l'année scolaire 2022/2023, 18 enfants sont inscrits en petite section et 20 en moyenne section, à l'école de ST PARDOUX.

Fin de la réunion à 20h30